

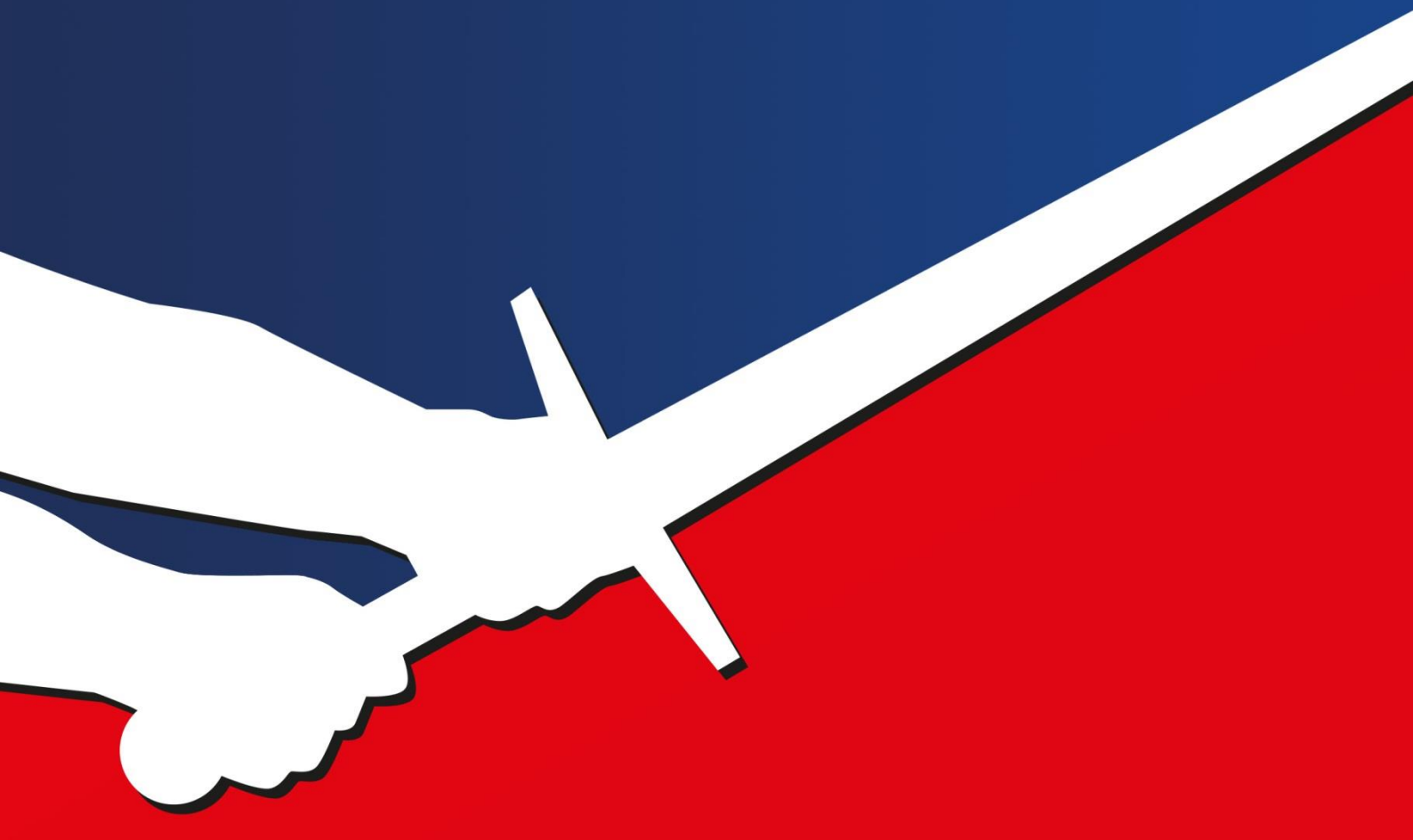
FFAMHE

Fédération Française des
Arts Martiaux Historiques Européens

Guide Pratique

A l'attention des responsables et représentants d'associations,
en vue de réaliser les démarches administratives.

Rentrée 2022



Sommaire

I.	Activation de la nouvelle saison	2
II.	Licences.....	2
III.	Assurance RC associative	3
IV.	Assemblée Générale.....	4
V.	Contact.....	4
	Contact national	4
	Contacts locaux de la FFAMHE	4

I. Activation de la nouvelle saison

L'activation de la saison sportive n'est pas automatique et doit être faite par le responsable ou représentant de l'association sur le site [HEVA](#) via le compte associatif.

The screenshot shows the FFAMHE website interface. At the top, there is a navigation bar with 'Mon Compte', 'Se déconnecter', and 'Votre panier est vide'. Below this is a search bar and the FFAMHE logo. The main content area is titled 'CREATIF' and shows the current season as '21-22'. There is a 'Modifier' button for the season. The club information section includes the club name, contact details, and the FFAMHE club number. The 'Dirigeants 21-22' section lists the President, Treasurer, Secretary, and Association Representative. A map shows the club's location in the Ile de France & Haut de France region, specifically in the Dep95 committee. A notification box states: 'La 22-23 est ouverte ! Vous pouvez prendre des licences dès que vous aurez activé votre nouvelle fiche club.' with a button 'Activer ma fiche club'. Below this is a table of seasons:

22-23	Inactive
21-22	Actif
20-21	Actif
19-20	Actif
18-19	Inactive

Avant d'activer la nouvelle saison, vous prendrez soin de mettre à jour ou renseigner les informations relatives à l'association (adresse, contact, etc) ainsi que la composition du bureau.

En cas de non-renouvellement pour la saison, l'association est considérée comme démissionnaire.

II. Licences

Une fois la saison sportive activée et les infos associatives à jour, vous pouvez lancer les demandes de licences, toujours sur le site HEVA.

Renouvellement de licence : pour les membres déjà inscrits, vous pouvez directement sélectionner un renouvellement en vérifiant que les informations sont à jour

Nouvelles licences : vous pouvez créer des nouvelles licences en inscrivant un membre

Mon Compte Se déconnecter

Votre panier est vide

Rechercher OK

FÉDÉRATION

Accueil Les associations Mes licenciés Compte FFAMHE Activité

Liste des licenciés

Association Sélectionner

FÉDÉRATION

Affichage de 1 à 1 sur 1

Le panier est vide

Informations du licencié

	19-20	20-21	21-22
			✓

Modifier

= 0,00 €

+ Ajouter, modifier ou muter une licence

Affichage de 1 à 1 sur 1

Rechercher un licencié

- Tous les licenciés
- Licenciés à renouveler
- Licenciés renouvelés

Rechercher

Validation du panier : À tout moment vous pouvez choisir de valider votre panier. Cette action déclenchera une facture que vous pourrez régler par virement (préférentiellement) ou par chèque. Les détails seront inscrits sur la facture.

Réception des licences : L'activation des licences sera effectuée par un membre de la FFAMHE après réception du paiement. Merci de respecter les montants et indications sur la facture. Dès lors les membres recevront leur licence via mail (si ce dernier a été renseigné) ou bien éditables sur le site.

III. Assurance RC associative

Tarif : 150€ pour la saison complète. (de Septembre à Aout)

Une association souhaitant souscrire à la RC (responsabilité civile) associative doit en faire la demande auprès de Rémi Deyme ou Nicolas Payot par mail : remi.deyme@orange.fr ; brgtournus71@gmail.com,

Vérifiez au préalable que les informations relatives à l'association sont bien à jour sur HEVA et que la saison en cours est bien activée. Ces informations font foi et serviront à établir l'attestation d'assurance.

Une facture vous sera envoyée après vérification des informations relatives à l'association

L'attestation d'assurance sera délivrée à la réception du paiement.

[Notice de Garantie.](#)

IV. Assemblée Générale

Nous invitons les présidents et représentants associatifs à bien relire les [documents organisationnels](#) de la FFAMHE qui stipulent les rôles et droits des membres. En particulier nous insistons sur le rôle des membres lors des Assemblées Générales.

La prochaine A.G. aura lieu le 22 octobre 2022 à Dijon. L'ensemble du C.A. doit être renouvelé. Les membres de l'A.G. élisent leurs représentants au C.A. D'ici là, les membres de l'A.G. peuvent se connecter sur le [Forum](#) de la FFAMHE. C'est notamment via cet outil que certains votes sont conduits et que les comptes rendus sont archivés.

Pour toute question ou difficulté à vous connecter : romudlog45@hotmail.fr,

Pour échanger de manière plus informelle, la FFAMHE possède un salon sur Discord. Vous y trouverez des discussions par région, évènements, etc.

V. Contact

Contact national : contact@ffamhe.fr,

Contacts locaux de la FFAMHE :

- Hauts-de-France & Ile-de-France : Adrien Pommellet ;
Courriel : adrien.pommellet@gmail.com,
Tél : 06 72 86 86 68
- Grand Sud, PACA, Occitanie et Corse : Jean-Charles Ize ;
Courriel : jcharles.ize@gmail.com,
Tél : 06 61 53 88 21
- Grand Centre, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine : Maurine BRIMAU ;
Courriel : maurine.brimau@gmail.com,
Tél : 06 71 54 39 90
- Grand Ouest, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Normandie et Centre-Val-de-Loire : Victor Chaplin ;
Courriel : chaplin.victor@gmail.com,
Tél. : 06 07 71 49 04
- Grand Est, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté : Godefroy Lafayolle de la Bruyère ;
Courriel : godefroylafayolle@gmail.com,
Tél. : 06 19 42 44 61